

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par arrêté du Chef du Gouvernement du 6 avril 2021.

Monsieur Kamel Ben Younes, est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de l'Agence Tunis Afrique Presse en remplacement de Madame Mouna Mtibaa.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021.

Le commandant de la garde nationale, Nizar Ferjani, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à l'Observatoire national d'information, de formation, de documentation et d'études sur la sécurité routière, au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021.

Le commissaire de police de la classe supérieure, Mourad Jouini, est chargé des fonctions de chef de service de la communication de la circulation routière à l'Observatoire national d'information, de formation, de documentation et d'études sur la sécurité routière, au ministère de l'intérieur.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'APPUI A L'INVESTISSEMENT

Arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 31 mars 2021, relatif à la fixation de la liste des documents incluant les informations ou les données disponibles auprès ou émanant des services du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement et des structures qui lui sont rattachées et qui font l'objet d'échange électronique entre les structures publiques.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement,

Vu la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement et notamment son article 2,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique des données entre les structures et leurs usagers et entre les structures,

Vu le décret n° 93-982 du 3 mai 1993, relatif à la relation entre l'administration et ses usagers, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le décret n° 2010-1882 du 26 juillet 2010,

Vu le décret n° 93-1880 du 13 septembre 1993 relatif au système d'information et de communication administrative,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-388 du 9 mars 2017, fixant la composition et les modalités d'organisation du conseil supérieur de l'investissement, l'organisation administrative et financière de l'instance tunisienne de l'investissement et du fonds tunisien de l'investissement et les règles de son fonctionnement, tel que complété par le décret gouvernemental n° 2018-572 du 20 juin 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018, relatif à la publication de la liste exhaustive des activités économiques soumises à une autorisation et la liste des autorisations administratives pour la réalisation d'un projet et à la fixation et la simplification des dispositions y afférentes,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-310 du 15 mai 2020 relatif à la fixation des conditions, des modalités et des délais de simplification des procédures administratives, la réduction des délais, l'utilisation des moyens modernes de communication et l'adoption de la transparence en ce qui concerne les relations des structures publiques avec les investisseurs et les entreprises économiques et notamment son article 9,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020, fixant les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-789 du 21 octobre 2020 portant création du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement.

Arrête :

Article premier - Est fixée par l'annexe du présent arrêté la liste des documents incluant les informations ou les données disponibles auprès ou émanant des services du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement et des structures qui lui sont rattachées et qui font l'objet d'échange

électronique entre les structures publiques et qui ne doivent pas être exigés de la part des investisseurs et des entreprises économiques lors de la prestation d'un service administratif en relation avec la réalisation de l'investissement ou lors de l'octroi d'une autorisation d'exercice d'une activité économique ou pour la création d'une entreprise économique ou lors de la déclaration d'investissement.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2021.

*Le ministre de l'économie, des finances et
de l'appui à l'investissement*

Ali Kooli

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Annexe

| Les documents objet d'échange électronique avec d'autres structures publiques | Les structures publiques concernées par l'échange électronique | Le mode d'échange électronique adopté |
|--|--|---|
| Documents émis par la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement: | | |
| Quittance de paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques | Toutes les structures publiques concernées par ces documents | Web service |
| Quittance de paiement de l'impôt sur les sociétés | | |
| Documents émis par la Direction Générale des Impôts : | | |
| Carte d'identification fiscale | Toutes les structures publiques concernées par ces documents | Web service |
| Attestation de situation fiscale | | |
| Documents émis par la Direction Générale du Financement: | | |
| Autorisation pour la création d'une institution de microfinance | Toutes les structures publiques concernées par ces documents | par courrier électronique <u>dgf@finances.tn</u> |
| Autorisation pour les opérations se rapportant au capital ou à l'actif des institutions de microfinance | | |
| Autorisation pour les opérations de filialisation ou de fusion entre les institutions de microfinance | | |
| Autorisation pour la création d'une société d'investissement à capital fixe non résidente | | |
| Documents émis par la Direction Générale des Douanes: | | |
| Agrément de commissionnaire en douane | Toutes les structures publiques concernées par ces documents | par courrier électronique br.ordre@douane.gov.tn |
| Agrément de bénéfice du régime de la transformation sous douane pour le marché local | | |
| Agrément d'exploitation d'entrepôt privé particulier | | |
| Agrément d'exploitation d'entrepôt privé pour le compte d'autrui | | |
| Documents émis par le Comité Général des Assurances: | | |
| Agrément des entreprises d'assurance et/ou de réassurance | Toutes les structures publiques concernées par ces documents | par courrier électronique agreements.cga@cga.gov.tn |
| Agrément pour le dépassement des seuils de participation au capital des entreprises d'assurance et/ou de réassurance | | |
| Accord préalable pour les opérations de transfert de portefeuille de contrats, d'absorption, ou de fusion des entreprises d'assurance et/ou de réassurance | | |
| Documents émis par l'Instance Tunisienne de l'Investissement: | | |
| Attestation de dépôt de déclaration d'investissement | Toutes les structures publiques concernées par ces documents | par courrier électronique contact@tia.gov.tn |
| Les autorisations délivrées par l'Instance Tunisienne de l'Investissement en cas de silence | | |
| Les autorisations délivrées par la commission des autorisations et agréments créée auprès de l'Instance Tunisienne de l'Investissement | | |
| Attestation de début de réalisation | | |
| Décision d'octroi d'avantages financiers | | |
| Attestation d'entrée en activité effective | | |
| Ordre de déblocage de la première tranche de la prime d'investissement | | |
| Ordre de déblocage de la deuxième tranche de la prime d'investissement | | |